

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 03 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 3 mai, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absents excusés : LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; Marie-Thérèse SCOLAN.



DELBU2022-05-050

Economie, emploi et relations entreprises - Cession de terrain ; ZA de Grâces à Lafarge

La société LAFARGE BETONS est implantée depuis une quinzaine d'années sur la ZI de GRACES à GRACES. Lorsque la société avait acquis le terrain sur lequel est établie une de ses centrales à béton, il n'avait pas été possible pour Guingamp-Communauté de lui céder le terrain désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE GRACES

Terrain d'une superficie de 1 640 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant à la parcelle suivante :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	Superficie
AM	5 p	PONT NEVEZ	16 a 40 ca environ

La parcelle en question, située entre la centrale à béton et le domaine public, était en effet grevée d'une hypothèque.

Par anticipation, Guingamp Communauté avait pour autant approuvé la cession, dans l'hypothèse où l'hypothèque serait levée. L'acquéreur désigné était alors la société DCR et le prix de cession fixé à 4.57 € HT le m².

Désormais, il conviendrait de céder le terrain à la société LAFARGE BETONS, ou toute société pouvant s'y substituer pour un prix de 10 € HT le m².

Par avis du 11 avril 2022, le Domaine a estimé la valeur vénale du terrain à 10 € HT le m².

Vu l'avis du Domaine en date du 11 avril 2022 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'approuver la cession de la parcelle AM5p, située sur la commune de Grâces, d'une superficie de 1 640 m² environ à LAFARGE BETONS ou toute société pouvant s'y substituer, au prix de 10 € HT le m². Les frais d'acte et de formalités étant à la charge de l'acquéreur.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

